



MAISON

DE

CLINCHAMP

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE



PAR

J. NOULENS



PARIS

CHAMPION, LIB. ÉDITEUR

16, QUAI MALAQUAIS, 16

CHEZ L'AUTEUR

15, RUE NIROMESNIL, 15

1884

DE CLINCHAMPS

OU

DE CLINCHAMP

BARONS ET COMTES DE CLINCHAMP, COMTES ET MARQUIS DE BELLEGARDE, VICOMTES DE VIRÉ, BARONS DE LA BUZARDIÈRE, DE MIREPOIX, DE DONNAY, DE FRÉVILLE, DE LAUNAY, DE BAZOQUE, D'O, D'ACQUEVILLE, DE HALLENVILLIERS, DE POMERAIN, DE VILLIERS, ETC., SEIGNEURS DE CLINCHAMP, GROESTEL, LA BUZARDIÈRE, LA ROYÈRE, SAINT-MARCEAU. MURCÉ, BOIS-RAGOT, NOUENS, HAUTES-TOUCHES, LA SAUSSAYE, FONTENAILLES, LA CLAYE, NEUVILLETTE, VAL (DU), LA ROUSSELIÈRE, LA QUENTINIÈRE, LA CESNERIE, TEILLÉ, LA MENARDIÈRE, MONTREUIL, CHAVOIGNÉ, ARGENSON, FLEURY, SENTIGNY, VILLIERS, RADRAY, PUY (DU), LOUVERON, L'AUNAY-ROND, BEAURAINS, COURCELLES, GRILLEMONT, VIMARCÉ, MAINBEVILLE, HAYES (DES), LA GRAND-MAISON, LA JUSSAUMERIE, L'ÉTANG, LA PETITE-VANDELLE, MONTBIZOT, TERTRE, BOISROUVEL, BEAUVAIS, VOISINES, REGNEVILLE, BAUDREVILLIERS, BOUSIERS, LA CHESNAYE, ALLETS (DES), VIEUX-MAISONS, GRANDES-JAVELLES, LIGNY-LE-RIBAUT, MEZERETS, SAINT-SYLVAIN, ROSEL, FONTENAY-MARMION, CAUDECOSTE, MONDAIE, ARCHERY, THEIL, LA CHAPPELLE, DANNEVILLE, LEBISEY, TRANCHEVILLIERS, GRAND ET PETIT-MOUSSEL, PORT-DE-LANCE, AMERVAL, ROBIE, MOUDAN, FAY (DU), PLESSIS, JARCEY, HÉRUPPE, SAINT-FRAGUIÈRE, CHICHEBOUVILLE, PIGACIÈRE, LIVRY, MONTOSUEL, TOURNEUIL, ORFIQUESTRE, SAINT-GERMAIN, CHAMPJOUBERT, ETC.

MAINE, NORMANDIE, GATINAIS, ETC.

ARMES

DE CLINCHAMP (Maine et Gatinais) : D'argent, à la bande ondulée de gueules accompagnée de six merlettes de même, posées dans le sens de la bande, trois en chef et trois en pointe. — *Supports* : DEUX LIONS. — COURONNE DE COMTE. — *Devise moderne* : NOLI ME TANGERE.

DE CLINCHAMP (Normandie) : D'argent, au gonfanon de gueules. — COURONNE DE MARQUIS. — *Devise* : PRO DEO ET REGR.

I

ANTIQUITÉ DE LA MAISON DE CLINCHAMP

La race des Clinchamp, l'une des aînées parmi les plus anciennes du Maine et de la Normandie, sort pour ainsi dire armée du sein de la féodalité naissante. On voit

distinctement ses premières générations passer et se profiler sur le fond brumeux des âges les plus lointains, à la clarté des Cartulaires et des documents authentiques. Dès 1053, les de Clinchamp jouent un rôle considérable au point de vue politique, militaire et religieux. Leur antique origine est attestée par la plupart des écrivains qui se sont occupés de l'histoire du Maine et de Normandie, notamment par Le Paige, de Maude, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, le *Gallia christiana*, d'Hozier, l'abbé Roy, l'auteur des *Etudes sur le Maine*, de La Roque, etc.

« La maison de Clinchamp (dit Le Paige) est une des plus
 « anciennes du Maine; elle tire son nom de la terre de
 « Clinchamp, située dans le Perche, laquelle fut érigée en
 « comté par le roi Charles IX, en faveur de François du Pui,
 « seigneur de Chavigni, sans distraction du ressort, et pour
 « le titre d'honneur seulement : cette érection fut enregistrée
 « au Parlement en 1566. Dans les dixième, onzième et
 « douzième siècles, les de Clinchamp signaient les actes
 « publics immédiatement après le Souverain de la Province.
 « Philippe-Auguste reçut chevalier N. de Clinchamp et
 « le fit baron. Dans le douzième siècle, on trouve Gautier
 « de Clinchamp général des troupes du comte du Maine,
 « à qui l'évêque Hildebert adressa une de ses lettres, dans
 « laquelle il lui donne le titre de *Grand Seigneur*. De ce
 « Gautier descendait le brave de Clinchamp, qui fut tué à la
 « bataille d'Azincourt, en 1415, après s'y être distingué (1). »

(1) *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*, par M. Le Paige, t. II, pp. 270-272.

J. R. Pesche, dans son *Dictionnaire historique et statistique de la Sarthe*, tome V, page 370, répète presque mot à mot le passage de Le Paige, que nous venons de citer.

A. de Maude fait une remarque analogue à celle de Le Paige et constate que les de Clinchamp étaient barons de la terre de leur nom, il y a 800 ans, et qu'ils l'ont été de Donay ou Donnay pendant une période de sept siècles : « Cette « maison serait originaire de Clinchamp en Touraine, d'où « elle aurait passé en Normandie. Elle portait anciennement : « *Des merlettes sans nombre*, et depuis : *D'argent, à 3 fanons* « *de gueules*, parce qu'ils étaient porte-oriflamme, barons « de Clinchamp depuis 800 ans, seigneurs et barons de « Donay pendant 700 ans (1). » A cette époque, le rang de baron était assorti de droits régaliens. Ceux qui le possédaient avaient le privilège de dresser des fourches patibulaires, d'accorder gage de bataille, d'être les pairs des ducs, princes et même des souverains étrangers qui avaient des terres en France, enfin de les juger et d'être jugés par eux. Ils étaient libres encore de tenir des cours ordinaires et plénières, des officiers domestiques, des échantons, des panetiers, des écuyers tranchants, des filles d'honneur, en un mot, tout un personnel de roi. Plusieurs battaient monnaie et participaient à la législation et aux grandes affaires de l'Etat. « Le bers (baron) a toute justice en sa terre, et le « roi ne peut mettre ban en la terre au baron sans son « assentement. » Ces grands vassaux primitifs ont été regardés avec raison comme bien au-dessus de tous les ducs, marquis et comtes de création monarchique, postérieure au xvi^e siècle.

L'illustre point de départ de la maison de Clinchamp est également proclamé par les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* : « Cette famille fut une des plus

(1) *Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, par A. de Maude. Le Mans, 1865, in-8°, pp. 101-102.

« anciennes du Cinglais. Orderic Vital nomme Gauthier
 « de Clinchamp, à la date de 1093; Alain de Clinchamp, vers
 « la même époque, figure sur la liste des croisés normands
 « avec Robert-Courte-Heuse (1). »

On lit en outre dans le même Recueil, deuxième série (2) :
 « Nous avons parlé ailleurs de cette famille, qui fut une des
 « plus distinguées du pays de Cinglais. Nous la retrouvons
 « tenant de même un des premiers rangs dans celui-ci. Des
 « documents précieux sur tout ce qui la regarde, recueillis
 « par un de ses membres, contemporain et ami du célèbre
 « Daniel Huet, existent aux mains de notre honorable
 « collègue, M. Léchaudé, allié lui-même de ladite famille,
 « lequel a eu l'obligeance de nous en laisser prendre
 « connaissance et de nous autoriser à en extraire ce
 « qui se pourrait rattacher à notre sujet. Nous y
 « trouvons :

« 1° Que la maison de Clinchamp était originaire de la
 « Champagne (3), où elle possédait deux seigneuries de son
 « nom, dont une ayant le titre de baronnie;

« 2° Qu'elle s'établit en Normandie, au XI^e siècle, par des-
 « cendance d'un puiné, et s'y subdivisa en deux branches,
 « du Cinglais et du Bocage, y ayant, toutes deux aussi,
 « seigneuries de son nom, plus celles de Donnay, des
 « Maizerets et autres;

« 3° Qu'elle avait formé, en dernier lieu, une autre branche
 « dans le Maine, au XII^e siècle, par descendance d'un puiné

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1836, t. X, pp. 142-144.

(2) 2^e série, second vol. XII^e de la collection, années 1840-1844, in-4^e, p. 20.

(3) Nous réfuterons tout à l'heure cette idée émise par Saint-Allais et répétée ici.

« du Cinglais (1), et y avait possédé une cinquième seigneurie, dite aussi de ce nom de Clinchamps.

« La liste généalogique, déduite de ces documents, remonte à l'an 1010, et nous fait connaître plusieurs personnages de cette famille, recommandables surtout par des libéralités faites aux établissements ecclésiastiques du Plessis-Grimoult, de la Luzerne, de l'Hôtel-Dieu (ou hospice de Saint-Thomas) et de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, etc.

« La famille de Clinchamps possédait à Saint-Sylvain un fief, dit de Travers, qui lui donnait droit de percevoir une redevance de transit sur les marchandises qui traversaient le village, et duquel plusieurs de ses membres ont emprunté le surnom. On remarque surtout Raoul de Clinchamps, dit Travers, cité dans un grand nombre d'actes, au temps de Henri, évêque de Bayeux, et notamment à la date de 1165. »

A propos de Robert de Clinchamp, évêque du Mans, de 1278 à 1289, le *Gallia christiana* (2) s'exprime ainsi sur les ancêtres du prélat :

« Robertus e decano Cenomanensi episcopus a canonicis salutatus est, aprili, ut videtur, mense 1298, quem patria Cenomanum et ex illustribus avis atavisque deductum instrumenta plura probant. »

C'est de la même manière que l'abbé Roy, dans sa *Nouvelle Histoire des Cardinaux français*, t. IV, article GERVAIS-GIANCOLET DE CLINCHAMP, apprécie le vieil estoc des Clinchamp :

« La famille de Clinchamp est originaire du Maine, elle

(1) Cette deuxième erreur sera rectifiée, comme l'autre, Pièces justificatives en main.

(2) *Gallia christiana*, t. XIV, fol. 405.

« passe pour une des plus illustres de ce pays. Ses armoiries étoient, pour les aînés, au treizième siècle : « *D'argent, à six merlettes de gueules, trois, deux et une*; « les cadets brisèrent l'écu *d'une bande vivrée*. Aujourd'hui « elles ont changé. »

L'auteur anonyme des *Etudes sur le Maine; Nobles du Maine aux Croisades*, reproduit l'opinion ci-dessus :

« La maison de Clinchamp, originaire du Perche, où « elle tenait, dès le x^e siècle, un rang illustre, et depuis « longtemps aussi établie au Maine, comme seigneurs de « Saint-Marceau, remonte en cette dernière province et par « titres authentiques, jusqu'au xi^e siècle. »

D'après de La Roque, « La maison de Clinchamp dont « étoit Anne de Clinchamp, entrée en cette famille (de Tilly), « est connue dès l'an 1098, selon Ordericus Vitalis, que vivoit « Gauthier de Clinchamp; Hugues de Clinchamp, chevalier, « seigneur de Clinchamp et des Maiserets, fit donation, « l'an 1138 (1). »

« Les seigneurs de Clinchamp (dit Cauvin) (2) occupaient « un rang distingué du temps des comtes de Bellesme. En « 1086, l'histoire cite Odon, *Odo de Clincampo* (3). En 1145, « Payen, *Paganus de Clincampo*, figure comme témoin dans « l'acte de fondation de l'abbaye de Perseigne (4). »

D'Hozier, en sa généalogie des le Bœuf (5), observe que Guillaume le Bœuf, seigneur d'Ormoy, tué au siège de Foix en 1272, dans l'armée de Philippe-le-Hardi, « avait épousé

(1) *Histoire de la Maison d'Harcourt*, par de La Roque, t. II, p. 1557.

(2) *Géographie ancienne du diocèse du Maine*, par Cauvin, tome 1^{er}, p. 68.

(3) Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVES I et II.

(4) Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE VIII.

(5) *Armorial Général*, par d'Hozier, registre VII, vol. XI, 1847, in-8^o, Généalogie le Bœuf d'Ormoy, pp. 10 et 11.

« une fille de Guillaume de Clinchamp, chevalier, d'une des
« plus anciennes maisons de Normandie. »

Gourdon de Genouillac, dans le *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, a également rappelé l'antiquité des Clinchamp, du Maine et de la Normandie : « Cette famille, une des
« plus nobles et des plus anciennes de la Normandie, tire
« son origine de la terre de Clinchamp, située en Touraine ;
« elle remonte à Gautier de Clinchamp (1) qui vivait en 1098,
« selon Orderic Vitalis. Il s'établit en Normandie, où il fonda
« le fief de Clinchamp, situé dans la vicomté de Falaise (2). »

Ces citations, que nous pourrions multiplier, sont suffisantes pour démontrer ou corroborer ce que nous avons dit sur la haute provenance de la race des Clinchamp.

II

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE « CLINCHAMP »

Dans un *Factum* de 48 pages, in-4°, conservé à la Bibliothèque de Richelieu, sous le n° 7,128, l'auteur estime que les de Clinchamp de Lorraine et de Normandie ne sont que des rameaux détachés de la souche du Maine : « La famille de
« Clinchamp est très-anciennement connue dans le Maine.

(1) Voir, pour Gautier de Clinchamp, aux *Pièces justificatives*, PREUVES I, III, IV, V, VI, VII.

(2) *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, par Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc, 1863, in-8°, p. 66.

« En des temps reculés, deux branches de cette famille
« s'établirent, l'une en Lorraine, l'autre en Normandie, et
« s'y firent également remarquer. »

Saint-Allais croit aussi que les de Clinchamp du Maine, de Champagne et de Normandie, ont une origine commune, mais il commet une erreur, que nous redresserons plus loin, quand il avance que les seigneurs de ce nom, en Champagne, sont antérieurs aux autres. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'étymologie du nom de CLINCHAMP.

M. l'abbé Huet, tout en constatant que la seigneurie de Clinchamp, en Normandie, fille de celle du Maine, avait une grande étendue, fait dériver ce nom de l'allemand *Klein*, qui signifie *Petit*, et du latin *Campus*, *Champ*.

Léchaudé d'Anisy (*Antiquités de Caen*, 1834, t. VII, p. 152) présume que *Klein* pourrait être le nom du premier occupant teutonique de la terre de Clinchamp, et il invoque, à l'appui de son hypothèse, l'existence, en 1228, d'un tenement appelé le *Champ de Klein*, et situé à Fontenay-Marmion, dont les de Clinchamp étaient seigneurs. Cette étymologie mi-tudesque, mi-latine, me paraît fort risquée et fort suspecte, et j'en laisse la responsabilité tout entière à l'abbé Huet, qui s'exprime ainsi sur ce sujet délicat :

« *Clinchamps*, c'est-à-dire *Petits Champs*, de l'allemand
« *Klein*, *Petit*, ce mot paroissant s'être formé, lors que le
« saxon commença à se lier au françois dans la composition
« des mots. Quoy que les terres qui portent ces noms, tant
« celle qui est près de la jonction des rivières de Leze et de
« l'Orne, que celle qui est sur les frontières de Champagne
« et de Lorraine, soient de grandes terres. Mais une terre
« quelque grande qu'elle soit, peut être ou avoir été com-
« posée de plusieurs petites pièces de terre, qui auront été
« réunies. Ceux de la famille qui portent ce nom, croyent

« que la famille a donné le nom à ces terres, et il n'est pas
« impossible qu'elle ait pris son nom d'une de ces terres,
« et qu'elle l'ait donné aux autres (1). »

L'abbé Roussel (2) pense que Clinchamp vient de CLIVI CAMPUS, ce qui nous paraît non-seulement plausible, mais rationnel. Voici notre raison : Chez les auteurs anciens de la bonne époque et de ceux de la décadence, le mot CLIVUS ou CLIVUM (3) veut dire, *Colline, Eminence, Motte*; CLIVUS CAPITOLINUS signifiait, la *Colline du Capitole* ou la *Roche Tarpéienne*; CLIVUS SANCTI ANDREÆ, *La côte Saint-André*; CLIVUS CINNÆ, le *Mont Cinna*. CLINCHAMPUS, en conséquence, pourrait être traduit par *Le champ de la motte, de la montée* ou *de la côte*; or, le nom est ici justifié par la forme du lieu, qu'on appelait, à cause de sa hauteur, la *Motte Gauthier de Clinchamp*.

III

LA MOTTE ET LE FIEF DE CLINCHAMP (MAINE) AUX XI^e ET XII^e SIÈCLES

Le château de Clinchamp fut fortifié et entouré de fossés, en 1098, par Robert de Bellesme, dit le Diable, alors en

(1) *Les origines de la ville de Caen*, par M. Huet, évêque d'Avranches, 2^e éd., p. 297.

(2) *Le diocèse de Langres*, par l'abbé Roussel, p. 41.

(3) *Clivus*, adjectif de *Clivus*, est opposé à *Planus* et signifie : *Montueux, escarpé*.

hostilité avec Elie, comte du Maine, ainsi que le rapportent Orderic Vital (1) et tous les historiens du Maine et du Perche, comme Pitard, qui en a fait mention dans ses *Fragments historiques sur le Perche* (2) : « C'est dans la commune de « Chemilly que se trouvait le célèbre château-fort de « Clinchamp, que Robert de Bellême, dit le Diable, avait « consolidé, lorsqu'il était en guerre avec Elie, comte du « Maine, vers 1098, en faisant faire les fameux fossés, appelés « de Robert-le-Diable. Ce château était entouré d'une belle « forêt, dite de Clinchamps, et avait le titre de comté, « accordé par Charles IX, suivant lettres patentes données « à Blois en décembre 1565 (3). »

La Motte Gauthier-de-Clinchamp était située, dit M. Cauvin, à une lieue de Mamers (4) :

« La Motte GAUTIER-DE-CLINCHAMP, *Mons Galterii de Clino campo*, devait occuper l'emplacement du château de « Clinchamp, bâti à 800 mètres N.-O. du clocher de Chemilly, « dans le Perche, à 4 kil. 9 E. de Mamers (5). »

A. Gouverneur consacre aussi au château de Clinchamp ces quelques lignes :

« Clinchamps, Vauvineux, deux vieilles forteresses du

(1) ORDERICI VITALIS : *Historiæ ecclesiasticæ Anglikenæ*; tome IV, pp. 40 et 41. — Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE III, l'extrait d'Orderic Vital.

(2) Mortagne, 1866, in-4°, p. 69, 2° col.

(3) « Ces ruines (poursuit Pitard, p. 69, col. 2) se laissent encore « apercevoir, notamment une chapelle, dite de Clinchamps, dédiée à « sainte Anne, à un kilomètre environ de l'église paroissiale, et où l'on « va processionnellement à certains jours de l'année. La forêt appartient « à M. le comte de Vogué.

« En 1698, Clinchamps appartenait à M. Daleurs. — Les seigneurs « de *Clinchamps* présentaient à la cure d'Appenay. Ils avaient pour « armoiries : *D'argent, à trois gonfansons de gueules.* »

(4) En Sonnois, sur les confins du comté de Bellesme.

(5) *Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mamers*, par Th. Cauvin.

« XI^e siècle, construites ou augmentées par Robert de
 « Bellesme (Robert-le-Diable), guerroyant contre Elie, comte
 « du Maine. Les ruines du château de Clinchamps se voient
 « encore dans la commune de Chemilly (Orne), où le vieux
 « donjon, rasé par Foulques V, comte d'Anjou, le 1^{er} août 1117,
 « s'élevait au centre d'un vaste domaine érigé en comté par
 « Charles IX, en 1565 (1). »

Voici dans quelles circonstances le château de Clinchamp fut tour à tour fortifié, démoli et réédifié : Robert de Montgomméry, dit Talvas ou le Diable, comte de Bellesme, du Perche et d'Alençon, marquis de Sonnois, avait entrepris d'élever des châteaux-forts sur des territoires limitrophes de ses Etats, mais qui relevaient du comté du Maine et appartenaient en grande partie aux monastères de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Vincent. Talvas avait pressuré les colons et les tenanciers de ces abbayes. Hélie, comte du Maine, s'opposa par les armes à ces empiètements et à ces exactions, et mit l'envahisseur en pleine déroute, sur les bords du ruisseau le Riolt, après un combat où Robert de Cursé perdit l'œil droit, et où Gouffier de Villeray, Guillaume de Moulins et Geoffroy de Vassé furent faits prisonniers. Ceux-ci ne recouvrèrent leur liberté qu'après avoir payé de fortes rançons (2). A la suite de cette victoire, Hélie ayant fortifié le château de Danguéul, près de Mamers, Robert-le-

(1) *Essais historiques sur le Perche*, par A. Gouverneur ; Nogent-le-Rotrou, 1882, in-8°, p. 145.

(2) ORDERICI VITALIS : *Historiæ ecclesiasticæ Anglikenæ*, tome IV, pp. 41 et précédentes — Traduction d'Orderic Vital, publiée dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot, tome IX, pp. 29 et suiv. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE III.) — *Chroniques d'Anjou et du Maine*, par Bourdigné, Angers, 1843, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 272 et suiv. — *Antiquités et Chroniques percheronnes*, par Joseph Fret, tome I, pp. 446 et suiv.

Diable profita de cette occasion pour dénoncer cette mesure défensive à Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, qui venait d'acheter à son frère Robert, partant pour la Palestine, le gouvernement de Normandie pour cinq ans, comme une menace contre ce duché. Le souverain d'Outre-Manche donna des forces à Talvas, pour marcher contre leur ennemi commun, le comte du Maine, qui infligea un nouvel échec à ses adversaires.

Le monarque anglais, dépité, renouvela et doubla les troupes normandes confiées au comte de Bellesme, et lui fit parvenir des sommes énormes, qui permirent à ce dernier d'établir une ligne de citadelles et de douves qui s'échelonnaient entre Beaumont et Mamers, sur un parcours de trois lieues. Les ruines de ces remparts et retranchements portent encore le nom légendaire de : *Fossés de Robert-le-Diable*. Parmi les Mottes qui reliaient ces travaux d'enceinte, nous pouvons citer : Péray, les Monts de la Garde, de *Gautier de Clinchamp* (1), de la Guéchaussée, de Saint-Rémy-du-Plain, du Val, d'Allières, d'Ortieuse, de Blèves, de la Noue, de la Perrière, d'Igé, de Saint-Paul, de l'Aunay, de Contres, de Montjalu et de Beaumont. En 1098, Hélié s'étant enfermé dans la place de Danguéul, Robert-le-Diable vint l'investir et l'attira dans une embuscade. Le comte du Maine, ayant été capturé avec Hervé de Montfort et son entourage, fut conduit à Rouen et livré au roi d'Angleterre, qui vint assiéger Alençon, dernier boulevard et dernière espérance d'Hélié.

(1) Mêmes sources que ci-dessus.

« Vers 1094, Robert de Bellesme, qui avait construit des forts sur les terres des abbayes de la Couture et de Saint-Vincent, notamment à Saint-Rémy, fut attaqué, pour cette félonie, par le comte Hélié et contraint à renoncer à ses entreprises. » (*Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*. Le Mans, Fleuriot, 1846, in-8°, p. 21.)

On connaît les révoltes de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie et fils de Guillaume-le-Conquérant, d'abord contre son père et ensuite contre ses deux frères, Guillaume II, dit le Roux, et Henri, dit Beauclerc, qui, quoique cadets, montèrent sur le trône d'Angleterre au détriment de leur aîné. Dans ces luttes, Robert de Montgomery avait toujours soutenu la cause de Courte-Heuse jusqu'à l'époque où celui-ci partit pour la Palestine. N'ayant point l'argent nécessaire à son voyage en Orient, Courte-Heuse engagea, pour cinq ans, à son frère Guillaume II le duché de Normandie, et Robert de Montgomery devint le vassal du nouveau duc, roi d'Angleterre. Après la mort de ce prince, en 1100, il se soumit à Henri, son frère et successeur, mais il ne tarda pas à reprendre le parti de Robert Courte-Heuse qui, à son retour de Palestine, revendiqua ses droits à la couronne Britannique. Robert de Montgomery, qui commandait les troupes du prétendant, lui fit, par ses mauvaises dispositions stratégiques, perdre la bataille de Tinchebray, en 1106. Robert-le-Diable passa au service du roi de France, Louis-le-Gros, qui l'envoya en mission diplomatique auprès d'Henri I^{er}. Le monarque anglais, au mépris du droit des gens, le fit jeter en prison, l'y maintint jusqu'à sa mort et confisqua tous les biens du captif, entre autres le Bellesmois, que la maison d'Alençon ne devait plus recouvrer.

En 1117 ou 1118, la Normandie se souleva contre son duc, Henri, roi d'Angleterre, qui était alors en guerre avec Foulques, comte d'Anjou. Celui-ci fonda sur le Perche, pendant que le chevalier Gauthier de Clinchamp (1), à la tête de l'armée

(1) Gauthier de Clinchamp eut, vers 1100, avec Hildebert, évêque du Mans, des démêlés qui seront rapportés ailleurs. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE V.)

du comte du Maine, allié de Foulques, faisait irruption dans le Bellesmois, assiégeait la Motte Gauthier-de-Clinchamp (1), confisquée et occupée, avec les comtés de Bellesme, du Maine et le marquisat de Sennois, par le duc de Normandie. Il la reprenait, après l'avoir ruinée de fond en comble, en août 1117. Ce brillant fait d'armes amena la paix. Guillaume, fils d'Henri, la signa, en 1119, avec Foulques, dont il épousa la fille. Guillaume de Montgommery, successeur de Robert Talvas ou le Diable, fut réintégré dans la plupart des biens paternels, notamment dans les Marches-Sonnoises, desquelles relevait la Motte Gauthier-de-Clinchamp; mais le comté de Bellesme ne lui fut point restitué (2). Gauthier de Clinchamp, qui avait secondé vaillamment et heureusement les opérations de Foulques et reconquis la Motte Gauthier-de-Clinchamp, fut récompensé de ses exploits par l'investiture de la forteresse sus-dite, qui avait été autrefois partie intégrante de la terre primordiale de sa famille, et que les saisies des souverains britanniques en avaient sans doute détachée. Les aînés gardèrent la majeure partie du fief, tandis que la Motte Gauthier-de-Clinchamp fut inféodée, par Guillaume de Montgommery, au cadet Gauthier de Clinchamp. Aussi verrons-nous ce dernier transporter plus tard une dépendance de la Motte-Gauthier, l'église de Contilly, à

(1) ORDERIC VITAL : *Historiæ ecclesiasticæ Anglikenæ*; tome IV, pp. 322-324. Cet auteur raconte le siège de la Motte Gauthier-de-Clinchamp. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE VI.)

(2) Orderic Vital. *ut supra*. — *Histoire des pays et comtés du Perche et duchés d'Alençon*, par Gilles Bry, pp. 90, 91, 109, 111. — *Chroniques du Maine et de l'Anjou*, par Bourdigné. Angers, 1843, tome I, pp. 272 et suiv. — *Chartrier français*, année 1870, p. 90. — *Les Cenomans anciens et modernes; Histoire du département de la Sarthe*, par l'abbé Auguste Voisin. Paris, 1852, in-8°. — *Antiquités et Chroniques percheronnes*, par Joseph Fret. Mortagne, 1840, t. I, pp. 446-447.

l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (1). Avant 1117, Gauthier de Clinchamp s'éloignera du pays natal, soit que la Motte de Clinchamp lui ait été de nouveau reprise, soit par suite d'un échange avec le comte d'Alençon, et ira se fixer dans la vicomté de Falaise. Les aînés de sa race resteront sur la baronnie de Clinchamp jusqu'à la fin du XII^e siècle, époque où Odeline de Clinchamp, héritière de cette terre, l'apportera, sinon en totalité, du moins en grande partie, à la maison de Chaource (2).

IV

LES SEIGNEURS DE CLINCHAMP (MAINE) ÉTRANGERS A LA MAISON
DE CLINCHAMP.

Payen de Clinchamp, qui concourut, en 1145, à la fondation de l'abbaye de Perseigne (3) par Guillaume de Montgomery, comte de Ponthieu et successeur de Robert-le-Diable, avait, en effet, transmis la terre de Clinchamp à son fils aîné Hemery de Clinchamp (4). Celui-ci la laissa, à son tour, à sa fille unique, Odeline de Clinchamp, qui la fit passer aux Chaource, en 1195, par son mariage avec Patrix de Chaource, fondateur de l'abbaye de Tyronneau. Le fief de Clinchamp,

(1) DOM MARTÈNE: *Amplissima Coll.* tome I^{er}, col. 683. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE VII.)

(2) Fonds Tyronneau; Archives départ. de l'Orne.

(3) Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE VIII.

(4) Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE IX.

en 1260 et postérieurement, était encore aux mains des Chaource, ainsi qu'il résulte de divers extraits des *Olim* et des *Actes du Parlement de Paris*. Une enquête, faite par M^e Simon de Pogneis, clerc du roi, et par le bailli de Verneuil, nous apprend que le seigneur de Clinchamp revendiquait, à cette époque, le droit d'imposer les marchandises qui étaient importées sur le territoire de sa seigneurie par les habitants de la Perrière (1). Ceux-ci gagnèrent leur procès devant le Parlement de Paris le 2 février 1261. A cette date, Payen de Chaource, chevalier, possédait le château de Clinchamp, qu'il légua à ses enfants (2). En 1263, un arrêt du Parlement de Paris confirma au même Payen de Chaource la justice du larron dans l'étendue de la vavassorie de Clinchamp (3). Au commencement du xiv^e siècle, une sentence de la même Cour (rendue en 1322 à la Saint-Martin d'hiver), renouvela les pouvoirs des commissaires nommés dans un procès pendant entre Guiard de Manchecourt, écuyer, et Amète de Beaumont, dame de Clinchamp, veuve de Payen de Chaource, agissant en son nom et celui de ses enfants (4). La même dame était encore en litige avec la même partie et pour la même cause le 28 avril 1327 (5).

Les d'Avaugour acquirent, par une alliance avec les Chaource, la terre de Clinchamp, qui passa de la même manière aux Tucé. Ce fief appartenait, en 1310, à Baudoin

(1) *Les Olim ou Registres des arrêts rendus par la cour du Roi*, publiés par le comte Beugnot, t. I^{er}, pp. 126-127. — Ce procès se poursuivait encore devant la cour du Roi, à Paris, en 1265, comme on le voit dans les *Olim* précités, t. I^{er}, p. 213. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE X.)

(2) *Actes du Parlement de Paris*, par E. Boutaric, t. I^{er}, p. 49, n^o 545.

(3) *Ut supra*, t. I^{er}, p. 92, n^o 989.

(4) *Ut supra*, t. II, p. 517, n^o 7175.

(5) *Ut supra*, t. II, p. 633, n^o 7972. — (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE X.)

de Champagne, seigneur de Tucé et de la Bourdaisière, conseiller, chambellan du Roi, bailli de Touraine, gouverneur de la ville et château de Tours. Celui-ci la tenait de sa femme, Jeanne de Tucé. Baudouin de Champagne constitua en dot la vavassorie de Clinchamp à sa fille, Anne de Tucé, à l'occasion du mariage de celle-ci avec Louis de Bueil, seigneur de Marmande (1), fils cadet de Jean IV, sire de Bueil, seigneur de Montrésor, de Saint-Calais, de Courcelles, grand - maître des arbalétriers de France (2), marié à Marguerite-Dauphine, comtesse de Sancerre, dame de Marmande (3). (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE XI.)

Baudouin de Tucé (que les *Rôles Normands et Français* appellent Baudouin de Turry), étant demeuré fidèle à l'infortuné Charles VI, qui était alors la figure de la patrie, fut dépouillé du château et du territoire de Clinchamp par Henri V, roi d'Angleterre. Ce prince les donna, en récompense de ses services guerriers, à Guillaume Franceys, par lettres du 1^{er} juin 1416, sous la condition de rendre les devoirs féodaux et d'offrir une épée à son souverain, tous les ans, à la Saint-Georges (4). Le 25 avril 1419, toujours en vertu du bon plaisir d'Henri V, Guillaume Franceys ayant

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome VI, p. 80, et tome XI, p. 285.

(2) Jean IV du Bueil fut tué à la désastreuse bataille d'Azincourt, en 1415.

(3) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome VI, p. 80, et tome XI, p. 285.

(4) *Rôles Normands et Français...* tirés des Archives de Londres, par Bréquigny. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3^e série, 3^e vol., XXIII^e vol. de la collection, 1^{re} partie, p. 29, n^o 189. — *Catalogue des Rôles Gascons, Normands et Français*, conservés dans les Archives de la Tour de Londres, par Thomas Carte, t. I, p. 260. (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE XII.)

probablement été tué, le château de Clinchamp et la terre de Vauvineux, avec toutes leurs dépendances, furent transférés à Alain Bueil, à la charge par ce dernier de faire annuellement hommage à la Couronne britannique, sous forme d'un pavois d'armes, à la fête de saint Georges (1). (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE XII.) Louis de Bueil, après avoir été réintégré dans la seigneurie de Clinchamp, fut blessé mortellement dans une joute contre un anglais, en 1446. Anne de Tucé n'ayant pas donné de progéniture à Louis de Bueil, le seigneurie de Clinchamp échut aux de La Haye, soit par achat, soit par mariage. Charlotte de La Haye l'apporta, avec celle de Sainte-Julitte, dans la famille de son mari, Adam de Saint-Père (2), dont elle eut une fille unique, Antoinette de Saint-Père. Celle-ci épousa, en 1515, Louis Le Roy, sire de Chavigny et de Baussonnière, ainsi que de Clinchamp et de Sainte-Julitte, du chef de sa femme, chambellan des rois Louis XII et François I^{er}, capitaine de leur garde du corps. Louis Le Roy fut père de François Le Roy, seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, premier comte de Clinchamp, capitaine des gardes du corps d'Henri II, en 1553, lieutenant-général d'Anjou, Maine et Touraine, gouverneur du Mans, en 1564, commandant la compagnie de cent gentilshommes de la maison du Roi, chevalier du Saint-Esprit, en 1578. C'est en sa faveur que la terre de Clinchamp fut élevée ou plutôt relevée au rang

(1) *Rôles Normands et Français et autres pièces tirées des Archives de Londres*, par Bréquigny, en 1764, 1765 et 1766. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3^e série, 3^e volume, XXIII^e vol. de la collection; 1^{re} partie, p. 80, 1^{re} col. — *Catalogue des Rôles Gascons, Normands et Français*, conservés dans les Archives de la Tour de Londres, par Thomas Carte, t. 1^{er}. p. 299.

(2) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome X, pp. 241 et 253. — (Voir, aux *Pièces justificatives*, PREUVE XIII.)

de comté, par lettres de décembre 1565, accordées par Charles IX, et enregistrées le 25 juin 1566 (1). C'est en vue de cette érection que les fiefs de Crappon, Vanderans, Le Hutin, Appenay et Origné, avaient été préalablement réunis à la terre de Clinchamp (2), pour former l'étendue que devait avoir un comté à cette époque. C'est à François Le Roy que François II avait confié, en 1560, lors de la conjuration d'Amboise, la mission d'arrêter, dans cette ville, le prince de Condé, et Henri III, en 1588, celle d'appréhender, au château de Blois, et de garder, à celui de Chinon, le cardinal de Bourbon. François Le Roy, comte de Clinchamp, mourut aveugle, le 18 février 1606, à l'âge de 87 ans, au château de Chavigny, qu'il avait fait reconstruire (3). Il ne laissa point de postérité, bien qu'il eût été marié deux fois : la première avec Antoinette de la Tour, fille de François de la Tour (4),

(1) *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. II, p. 378, 2^e col. — *Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, par A. de Maude. Le Mans, 1865, in-8^e, p. 101. — *Dictionnaire topographique et historique de la province et du diocèse du Maine*, par Le Paige, t. II, p. 270. — *Fragments historiques sur le Perche*, par M. J. Pitard, in-4^e, p. 69, 2^e col. — A. GOUVERNEUR : *Essais historiques sur le Perche*, Nogent-le-Rotrou, 1882, in-8^e, p. 145.

(2) *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. II, p. 378, 2^e col.

(3) *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, tome VIII, pp. 251-252.

(4) François de la Tour fut un des personnages éminents de la cour de François I^{er}, qui le nomma lieutenant-général de l'armée dirigée sur l'Italie, sous le duc d'Albanie, en 1524. Ce fut le même François de La Tour qui, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Londres, fut chargé de négocier le mariage projeté de François I^{er} avec Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII, et d'organiser une ligue contre l'empereur Charles-Quint. Le Pape et les Vénitiens furent rapprochés par les soins du même diplomate français, qui eut également mission, en 1529, de ramener les enfants de France, laissés en otage à Madrid, comme garants de la rançon du Roi. Ce fut encore François de La Tour qui épousa,

II^e du nom, vicomte de Turenne, chambellan de François I^{er}, lieutenant-général de l'Isle de France, et d'Anne de la Tour, dite de Boulogne, dame de Montgascon (1) ; la seconde, avec Renée d'Avaugour, dite Bretagne, fille d'Odet d'Avaugour et de Renée de Coême (2). Le comté de Clinchamp fut recueilli, à la mort de François Le Roy (qui ne laissait point de rejetons de ses deux lits), par sa sœur Madeleine Le Roy, qui avait épousé, le 15 juin 1550, Jean de Rouville, seigneur de Rouville et de Grainville, gouverneur de Normandie. Le fief de dignité de Clinchamp incombait, par succession, à la génération suivante, à Jacques de Rouville, neveu de Jean de Rouville et de Madeleine Le Roy. Ce Jacques était commandant de la place de Chinon et chevalier d'honneur de Marie de Bourbon, duchesse d'Orléans. Nicolas de Rouville, fils aîné du précédent, hérita du comté de Clinchamp (3). Ayant succombé dans un engagement près de Mons, en 1637, le titre glébé de Clinchamp paraît s'être éteint après lui, ou avoir fait retour à la Couronne; nous allons, en compensation, retrouver cette qualification en vigueur, à la fin du xvii^e siècle et au xviii^e, parmi les descendants directs de la vraie race des Clinchamp.

comme mandataire de son Souverain, Eléonore d'Autriche, sœur de Charles V.

(1) *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, tome IV, pp. 537-538, et tome VIII, pp. 251-252. — Anne de La Tour était déjà veuve : 1^e de Charles de Bourbon, comte de Roussillon ; 2^e de Jean de Montmorency, seigneur d'Ecouen.

(2) Même source que ci-dessus.

(3) *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, pp. 251-252. — Jacques de Rouville, père de Nicolas, est qualifié *comte de Clinchamp*, à l'assemblée des Etats, tenue à Rouen, pour l'élection des Députés, en novembre 1611. — (*Cahier des Etats de Normandie*, par Ch. de Robillard de Beaurepaire ; Rouen, 1876 ; in-8^o, tome I^{er}, p. 227.)

V

CLINCHAMP (MAINE) ÉTAIT COMTÉ AU DÉBUT DU XV^e SIÈCLE

La terre de Clinchamp, d'après une pièce du *Fonds bleu* et l'*Armorial du Maine* par A. de Maude, était un fief de dignité, avec titre de comté en 1400, et de baronnie antérieurement :

« Le comté de Clinchamps dans la province du Perche,
« généralité d'Alençon, à 34 lieues de Paris, du bailliage de
« Bellesme, du ressort du Parlement de Paris. L'érection de
« ce comté faite en l'année 1400 (1). Le château est dans la
« paroisse de Chemilly, avec droit de guet et de garde sur
« les hommes sujets. Droit de ce comté, baronnie, chatellenie
« et justice haute, moyenne et basse et leurs autres droits
« prééminences qui appartiennent au seigneur comte baron
« haut justicier, suivant la coutume du Grand Perche. Droit
« de sel et tabellionage. Droit de moulin, four et pressoirs
« bannaux. Droit de marché et de foire le jour de la Made-
« laine. Droit de garenne, droit de patronage à trois cures,
« un prieuré et quatre chapelles. Le comte de Clinchamp est
« seigneur en entier des quatre paroisses et, à cause des fiefs
« et arrière-fiefs, il est seigneur, pour la grande partie, de
« huit autres (2). »

D'après la note ci-dessus, la terre de Clinchamp aurait été

(1) Ce qui prouve que Clinchamp était comté avant la création de ce titre en faveur de François Le Roy, en 1565.

(2) Bibl. de Richelieu, Fonds bleu, Cabinet des titres, n° 5024.

élevée au rang de comté en 1400, tandis que, d'après l'*Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, par A. de Maude, pp. 100 et 102, les *Fragments historiques*, par J.-F. Pitard (1), le P. Anselme et divers annalistes des provinces du Nord et de l'Ouest de la France, le comté de Clinchamp fut créé par lettres patentes de Charles IX, expédiées de Blois, au mois de décembre 1565, en faveur de François Le Roy, seigneur de Chavigny et de Clinchamp. Ce qui ne prouve rien contre la préexistence du comté. Il est présumable, au contraire, que les lettres royales ne firent que confirmer l'ancien rang de ladite seigneurie. Un détenteur nouveau ou étranger ne pouvait, en effet, régulièrement recueillir et exercer un titre glébé, qu'après transfert ou renouvellement d'érection à son profit. A. de Maude lui-même (*loco citato*), affirme que la terre de Clinchamp était baronnie depuis huit cents ans, et que celle de Donay, appartenant aussi aux de Clinchamp, branche de Normandie, l'était depuis sept cents ans. Le Paige, de son côté, prétend que la baronnie de Clinchamp au Maine fut créée par Philippe-Auguste. Quoi qu'il en soit, les baronnies primitives, comme celles qui nous occupent, avaient, comme il a été déjà dit, plus d'importance, sous le rapport territorial

(1) Le comté de Clinchamp comprenait, dans son périmètre, le prieuré de Chemilly, qui relevait de l'abbaye de Sainte-Éléonor de Blois, et jouissait, en 1698, d'un revenu de 1,000 livres. On trouve, dans les archives de la préfecture de l'Orne, des preuves de l'existence de ce monastère en 1265. Chemilly était, en 1789, le siège d'une justice seigneuriale qui s'étendait sur cinq fiefs. Le seigneur de Clinchamp avait, en 1671, le droit de patronage pour la cure de Juillé :

« Henri-Louis du Bouché, curé de Juillé (dit Cauvin), fonde dans cette paroisse, par testament du 11 juillet 1671, la prestimonie du collège, qu'il dote de trois maisons avec leurs jardins. Ses héritiers, conjointement avec le SEIGNEUR DE CLINCHAMPS, présentaient. » (*Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mamers*, par Th. Cauvin, p. 28.)

et honorifique, que la plupart des comtés institués postérieurement, au XIII^e siècle, par la monarchie ou les grands feudataires.

VI

LES DEUX BARONNIES DE CLINCHAMP EN NORMANDIE.

Les branches de Clinchamp de Normandie eurent pour sujet initial, comme il a été dit plus haut, Gauthier de Clinchamp, cadet de la souche du Maine, qui vint se fixer dans la vicomté de Falaise avant 1117, soit qu'il eut été apanagé en ce pays par les comtes d'Alençon, soit par suite d'héritage ou de commandement militaire. Gauthier appela *Clinchamp* la seigneurie dont il vint prendre possession, entre Caen et Falaise, pour rattacher par le lien mystérieux du nom le fief nouveau avec le berceau primitif de sa race. C'était, au moyen-âge, un moyen fréquemment employé pour rappeler la communauté de lignage entre des branches dispersées. Cette terre de Clinchamp qui était, primitivement, dans le diocèse de Seez, relevait, dans les derniers temps de la monarchie, du diocèse de Bayeux en matière ecclésiastique, et du Parlement de Rouen sous le rapport judiciaire, ainsi que le marque l'abbé Expilly :

« Clinchamps, en Normandie, diocèse de Bayeux, parlement
 « de Rouen, intendance et élection de Caen, sergenterie de
 « Bretteville-sur-l'Aize. On y compte 127 feux. Cette paroisse